



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq avril à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Thomas GONSARD, Loïc VAN-BOUVELEN, Tessa RICHARD, Laurent CHEVRIER, Dominique CARISSETTI, Svetlana GUILLEMAIN, Jean-Pierre MORLOT, Nathalie PHAETON, Damien SMETS, Stéphanie GODEFROY, Melvina MALAYANDEE CHETTIAR.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Damien SMETS

### Ordre du Jour :

*Nomination d'un secrétaire de séance : Damien SMETS*

*En préambule du déroulé de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de détailler l'organisation des délégations.*

- 1) Organisation des délégations
- 2) Approbation du Procès-Verbal du 21/03/2026
- 3) Approbation du Procès-Verbal du 2/04/2026
- 4) Approbation du Compte Financier Unique
- 5) Approbation du résultat 2025
- 6) Vote des taux d'imposition
- 7) Approbation du Budget Primitif 2026
- 8) Fongibilité des crédits
- 9) Désignation des conseillers dans les commissions communautaires
- 10) Questions diverses



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## 1/ Organisation des délégations

Monsieur le Maire présente la nouvelle organisation des délégations municipales, mise en place afin de mieux répartir les responsabilités entre les élus.

Les délégations sont réparties comme suit :

| Délégations                                                                   |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Urbanisme, aménagement et droit des sols                                      | Loïc Van-Bouvelen   |
| Communication, culture, animation et sports                                   | Tessa Richard       |
| Services techniques, entretien communal et gestion des risques                | Laurent Chevrier    |
| Voirie, réseaux, eau potable, assainissement et eaux pluviales                | Damien Smets        |
| Gestion des déchets et éclairage public                                       | Jean-Pierre Morlot  |
| Forêt communale, entretien et suivi du plan de reconquête du massif forestier | Stéphanie Godefroy  |
| Solidarité, jeunesse et affaires sociales                                     | Svetlana Guillemain |
| Associations et gestion de la salle des fêtes                                 | Dominique Carisetti |

Il est précisé qu'une délégation relative aux affaires scolaires sera attribuée ultérieurement.

## 2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

## 3/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

## 4/ Approbation CFU

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé conjointement avec le comptable public, et retraçant l'exécution budgétaire de la commune ;  
Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue, désormais, au Compte Administratif et au compte de gestion traditionnels, conformément aux dispositions réglementaires applicables ;



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Considérant que le CFU permet une présentation consolidée et harmonisée des données financières de la collectivité, facilitant ainsi le contrôle et l'analyse de la situation budgétaire et comptable.

Considérant que cette expérimentation vise à simplifier les procédures administratives et à renforcer la transparence financière, en assurant une meilleure traçabilité des opérations et une cohérence accrue entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le CFU pour l'exercice 2025 met en évidence les résultats de la gestion financière de la commune, notamment en termes de recettes réalisées, de dépenses engagées, et de restes à réaliser, ainsi que les équilibres financiers globaux.

Considérant que l'approbation du CFU constitue une étape essentielle pour la clôture de l'exercice budgétaire et la préparation des documents financiers ultérieurs.

Monsieur le Maire après accord à l'unanimité du conseil municipal, nomme Loïc VAN-BOUVELEN 1<sup>er</sup> adjoint pour assumer la présidence pour le vote du CFU et quitte la séance lors du vote.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

|                          | FONCTIONNEMENT |              | INVESTISSEMENT |              |
|--------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
|                          | Dépenses       | Recettes     | Dépenses       | Recettes     |
| Réalisé                  | 304 390,70 €   | 468 123,28 € | 236 266,14 €   | 143 597,93 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE   | 163 732,58 €   |              | - 92 668,21 €  |              |
| REPORT DE L'EXERCICE N-1 | 459 786,08 €   |              | - 103 825,95 € |              |
| EXCEDENT CUMULE          | 623 518,66 €   |              | - 196 494,16 € |              |
| EXCEDENT GLOBAL          | 427 024,50 €   |              |                |              |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à effectuer les transmissions requises auprès des services de l'État et du comptable public.

## 4/ AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la section d'investissement présente en 2025 un déficit de 196 494,16 € et la section de fonctionnement présente un excédent de 623 518,66 €.



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

- **REPORTE** au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 427 024,50€
- **AFFECTE** au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 196 49,16 €
- **AFFECTE** au compte 1068 la somme de 196 494,16 €

## 5/ Taux d'imposition 2026

Considérant que la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Considérant que pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée,

Considérant que désormais le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant,

Considérant que pour l'année 2026, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant la volonté de maintenir les ressources de la commune et en même temps ne pas augmenter les charges des Campusiens,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

**FIXE**, selon les règles du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, le taux d'imposition pour la commune à :

- TH (sur les résidence secondaire) : 7,61 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 25,67 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 33,34 %

## 6/ Approbation budget primitif 2026

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU),

Considérant la réflexion, la démarche et les propositions des conseillers municipaux,

Considérant la présentation faite par M. le Maire pour chaque section (fonctionnement et investissement),

Considérant la synthèse du budget primitif 2026 présentée comme suit :



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**FONCTIONNEMENT DEPENSES :** 733 650,00 €  
**FONCTIONNEMENT RECETTES :** 906 695,50 €

**INVESTISSEMENT DEPENSES :** 796 494,16 €  
**INVESTISSEMENT RECETTES :** 796 494,16 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2026.

**AUTORISE**, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le Maire a opéré des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

## 7/ fongibilité des crédits

Le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 05-2023 du conseil municipal en date du 22/03/2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- Donner tous pouvoirs au Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement

RAPPELLE que le Maire est tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits réalisés lors de sa plus proche séance.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 8/ Composition des commissions communautaires

Considérant la nécessité de nommer des conseillers municipaux pour représenter la commune dans les commissions communautaires de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation des commissions communautaires comme détaillée dans le tableau ci-dessous :

| COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES                                     | Elu(e)s                                  |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>ENFANCE</b>                                                 | Melvina Chettiar<br>Svetlana Guillemain  |
| <b>FINANCES</b>                                                | Loïc Van-Bouvelen<br>Thomas Gonsard      |
| <b>MAINTIEN A DOMICILE</b>                                     | Svetlana Guillemain<br>Nathalie Phaeton  |
| <b>VIE CULTURELLE</b>                                          | Dominique Carisetti<br>Tessa Richard     |
| <b>ATTRACTIVITE et TRANSITION<br/>ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE</b> | Stéphanie Godefroy<br>Jean-Pierre Morlot |



# MAIRIE de MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean  
91730 Mauchamps

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

|                                           |                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>COLLECTE et TRAITEMENT DES DECHETS</b> | Jean Pierre Morlot<br>Loïc Van-Bouvelen |
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>           | Jean-Pierre Morlot<br>Damien Smets      |
| <b>BATIMENTS COMMUNAUTAIRES</b>           | Laurent Chevrier<br>Stéphanie Godefroy  |
| <b>VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>           | Damien Smets<br>Jean Pierre Morlot      |
| <b>TOURISME ET PATRIMOINE</b>             | Dominique Carisetti<br>Tessa Richard    |

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique ne pas avoir reçu de questions diverses.

La séance est levée à 10 h 20.

Le secrétaire de Séance  
Damien SMETS

Le Maire  
Thomas GONSARD